Sortir ? Non ! car vous sentez poindre la migraine. Avant de dîner, prenez donc un comprimé Aspirine "Usines du Rhône" et partez d'un pied léger, le sourire aux lèvres. Vous passerez une bonne soirée ! L'Aspirine "Usines du Rhône" dissipe la sensation de fatigue, chasse la migraine et vous remet en état de goûter la joie de vivre.

ASPIRINE USINES DU RHONE

Bienfaisante et bien Française

PUB. URP 9347

Arrestation à Paris d'une bande d'escrocs qui raflèrent des millions

Paris, 9. — On vient d'arrêter une bande d'escrocs qui opéraient à Paris et dont le montant des escroqueries s'élevaient à plusieurs millions.

Une fille se disait héritière d'un Grand d'Espagne

En 1930, décédait à Paris le Prince Antoine d'Orléans de Bourbon, Duc de Galliera, Grand d'Espagne qui avait paraît-il nommé exécutrice testamentaire Louise Chardonnet, 48 ans originaire du Havre et fille publique ayant comme ami un escroc notoire Fernand Laffitte. Louise Chardonnet s'aboucha avec un mandataire Barthélémy Favera, 55 ans, masseur, se faisant passer pour docteur.

Faux reçus et millions imaginaires

Favera en juillet 1936, se rendit en Espagne. Il revint et déclara avoir placé huit millions du Prince que Louise Chardonnet lui avait remis. Il exhiba des reçus de la Banque d'Espagne de Barcelone, etc., qui furent reconnus faux.

Favera et Louise Chardonnet firent ensuite appel à deux demarcheurs Lucien Leroux 50 ans, et Marie Melard, totalisant douze condamnations notamment pour commerce avec l'ennemi. Tous quatre cherchèrent des fonds pour faire prétendaient-ils des placements de bons de la Défense Nationale. On ne tarda pas à découvrir que les 8 millions du Prince n'existaient que dans l'imagination de Louise Chardonnet et Favera reconnut qu'il n'avait jamais rien déposé à Barcelone. Toute la bande a été envoyée au dépôt.

REY & GIROD
OPTICIENS
13, r. Esquermoise, LILLE
Brevété de l'Enseign. Technique de Paris
Lunettes et verres de tous genres
Compétences reconnues
par MM. les Docteurs Oculistes
Maison de Confiance fondée en 1865
200

LES TÉLÉGRAMMES ET RADIOTÉLÉGRAMMES DE NOËL ET DE NOUVEL AN

Paris, 9.— L'administration des P T T fait connaître que des télégrammes et radiotélégrammes de souhaits de Noël et de Nouvel An à tarif réduit seront admis dans le régime international pendant la période du 14 décembre au 6 janvier inclus.

Il est rappelé que dans les relations avec l'Amérique du Nord les expéditeurs peuvent obtenir pour leurs telegrammes des tarifs encore plus avantageux en utilisant une formule de vœux prise sur des listes tenues dans les bureaux de poste à la disposition du public.

ROLAND GARROS AU PANTHÉON

Paris, 9. — A l'occasion du 25e anniversaire de la première traversée aérienne de la Méditerranée accomplie par Roland Garros et du 20e anniversaire de la mort de cet aviateur, M. de Beaumont, député de la Cochinchine, a proposé que les cendres de ce pionnier de l'aviation, issu d'une famille de La Réunion installée à Saïgon, soient transférées au Panthéon.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC
9038

NOMBREUSES VICTIMES D'INONDATIONS EN SYRIE

Alep, 9. — De graves inondations ont été provoquées dans le nord de la Djezireh par la crue subite des affluents de l'Euphrate, à la suite des récentes grandes pluies.

Une quarantaine de personnes auraient disparu dans le désastre, neuf cadavres qui avaient été emportés par les eaux, ont été retrouves par les tribus bédouines.

DES MINEURS DE DONCASTER CONDAMNÉS POUR RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Londres, 9. — La Compagnie minière de Doncaster poursuivait, aujourd'hui, devant le tribunal de cette ville, 33 mineurs qui, il y a quelques jours, s'étaient mis en grève sans aucun avertissement.

La Compagnie demandait que chacun des ouvriers incriminés lui paie une indemnité de 15 shillings pour rupture du contrat de travail. 27 de ces ouvriers se sont entendus condamner à payer cette indemnité de 15 shillings plus 10 shillings chacun pour frais de justice. Les six autres n'ont été condamnés qu'à payer une indemnité de 4 shillings seulement.

BON-PRIME

LE NIL — Le meilleur Papier à Cigarettes OFFRE A SES FUMEURS

UN AGRANDISSEMENT-PORTRAIT 18x24 cm., sépia ou couleurs

Nous adresser une bonne photo (qui vous sera retournée avec l'agrandissement franco, une quinzaine de jours après), 1 couverture vides de cahiers LE NIL et 1 fr 25 en timbres-poste pour frais divers

Offre publicitaire garantie sans aucun frais supplémentaire

Société Papiers à cigarettes LE NIL, Joseph Bardou et fils, Angoulême (N° 120)

N.-B. — Si, malgré votre insistance, vous ne pouviez vous procurer de NIL chez votre débitant, donnez-nous son adresse et ajoutez 1 franc à votre demande nous tiendrons à l'envoi les 2 cahiers LE NIL nécessaires

N° 29

9420

Le roi est à la tête de la hiérarchie de l'Italie

Suivent : le Duce, le Grand Conseil fasciste, le Gouvernement, le Sénat, la Chambre et enfin, à la base, les Corporations

Rome, 9. — On vient de distribuer à la Chambre le rapport de M. Acerbo, ancien ministre, rapport destiné à la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi sur le nouveau mode de représentation parlementaire.

1° Le rapport souligne la mort du système électoral vulgaire et son remplacement par une représentation des catégories productrices de la nation et du peuple militant dans les rangs du parti fasciste.

2° La hiérarchie de l'Italie s'établit ainsi : Le roi-empereur, le duce du fascisme, le Grand Conseil fasciste, le gouvernement, le Sénat, et la Chambre enfin, à la base, les Corporations

vous avez déjeuné en hâte ?
Croquez alors du bon CHOCOLAT
9348

A LA VEILLE DES ÉLECTIONS A LA DIÈTE DE MEMEL...

...L'Allemagne adresse une « sommation » aux dirigeants de Kaunas

Berlin, 9. — A la veille des élections à la Diète de Memel, la correspondance du Parti national-socialiste adresse aux dirigeants de Kaunas une sorte de « sommation » d'avoir à respecter le droit de libre disposition des Allemands de Memel.

Après avoir affirmé que la politique d'entente directe entre hommes d'Etat « promet l'avénement d'une ère ou la paix sera plus estimee qu'autrefois » la feuille écrit : « C'est sous cet aspect que le gouvernement lituanien devra réviser son attitude envers le territoire de Memel et par la même envers le Reich, grand allemand. Le droit de libre disposition des peuples est devenu la base de la collaboration et de la coexistence pacifique des nations ».

SIMPLE RECETTE pour MAIGRIR

Faites un usage régulier de la délicieuse Tisane de Santé de Verfeil : vous reviendrez peu à peu à un état normal sans danger pour votre santé.

Boîte: 4 fr. 70, toutes pharmacies.

9028

M. BONNET PARLERA DIMANCHE A CLERMONT DANS L'OISE

Paris, 9. — M. Bonnet, ministre des Affaires étrangères, a reçu, ce matin, le Ministre de Tchécoslovaquie à Paris. Il a été ensuite prendre la parole à un déjeuner offert en son honneur par l'Union douanière.

Dimanche prochain, à Clermont-dans-l'Oise, M. Bonnet prononcera un discours radiodiffusé au cours d'une cérémonie pour commémorer le commandement unique de 1918.

QUATRE VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AVIATION EN HOLLANDE

Amsterdam, 9. —Un avion d'entraînement de la Compagnie de transports aériens « KLM » s'est écrasé dans un fossé par suite de perte de vitesse au départ aux environs de l'aérodrome de Schiphol, ce matin.

Les quatre occupants de l'appareil, qui a pris feu aussitôt, ont été tués.

UN HYDRAVION ITALIEN TOMBE DANS LA MER

L'ÉQUIPAGE A PÉRI

Rome, 9. — Un hydravion de la base de Tarente ayant à son bord deux hommes d'équipage est tombé dans la mer près de l'arsenal. L'équipage s'est tué.

LES MANIFESTATIONS ANTIFRANÇAISES EN ITALIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Elle présente ces démonstrations comme des provocations à l'adresse de l'Italie, parle de nombreuses « arrestations arbitraires » de ressortissants italiens.

Par ailleurs les journaux continuent à publier des articles tendant à démontrer le bien-fondé des prétentions italiennes sur la Tunisie.

Enfin les journaux reprennent le placard publié hier par la « Tribuna », sous le titre en français : « Jamais ! » et qui indique clairement que les revendications italiennes visent la Tunisie, la Corse et Djibouti.

Une grande manifestation des Corses de Lyon

Lyon, 9. — Une grande manifestation réunissant les Corses habitant Lyon a eu lieu, hier soir, pour protester contre les manifestations italiennes.

Après « La Marseillaise », chantée par l'assistance, de nombreux orateurs se firent entendre et s'élevèrent notamment contre l'attitude de la Presse italienne, qui « sabote sciemment le rapprochement franco-italien ».

L'assemblée a voté à l'unanimité un ordre du jour qui sera transmis au président Lebrun comme un hommage des Corses de Lyon.

De nombreuses adresses de loyalisme arrivent au Consulat de France, à Sousse

Sousse, 9. — Les manifestations de protestation contre les revendications italiennes sur la Tunisie se poursuivent. De nombreuses adresses de loyalisme arrivent de toutes parts au Consulat de France à Sousse. Des délégations d'Anciens Combattants Tunisiens et de notables de Moknine Djemmal et de Ksar Hellal, accompagnées d'israélites sont venues aujourd'hui assurer M. Beaufils, Contrôleur Civil, de « leurs sentiments de parfait loyalisme et d'indéfectible attachement à la France en raison de visées étrangères aussi déplacées qu'inopportunes ».

Le Contrôleur Civil a remercié les délégations de leur démarche les assurant qu'il se ferait leur interprète auprès du Résident Général.

DES ÉTUDIANTS DE NANCY REMETTENT UNE LETTRE EXPRIMANT LEUR ÉMOTION AU CONSUL D'ITALIE...

Nancy, 9. — Une délégation de l'Association générale des Métaux a reçu de M. DHONT, de Roubaix.

M. Croisat a tout d'abord répondu aux différents orateurs qui étaient intervenus dans la discussion du rapport moral. Ce rapport a été voté ensuite à l'unanimité moins deux voix. Le rapport financier a été, d'autre part, voté à l'unanimité moins une voix. Puis, M. Vrignaud est venu développer son rapport sur la situation générale dans l'industrie métallurgique, signalant les conséquences des licenciements et des lock-out qui ont eu lieu dans cette industrie.

La parole a été ensuite donnée à M. Jouhaux, qui vint affirmer aux metallurgistes la solidarité de la Confédération qui, dit-il, est plus unie que jamais. Il déclara notamment que le gouvernement aurait peut-être la majorité à la suite du débat actuellement engagé devant les Chambres, mais qu'il tomberait peu après. En ce qui concerne les grèves, il a affirmé que la situation engendrée par les mesures gouvernementales ne pourrait durer. Faisant allusion à la demande de dissolution de la C.G.T. faite par certains députés de droite, M. Jouhaux dit que la Confédération ne se souciait nullement de cette demande qui ne rimait à rien et que son action continuait.

« S'unir pour défendre ses libertés contre les périls extérieurs et intérieurs »

Paris, 9. — Au cours de son intervention devant le Congrès de la Fédération des Métaux, M. Léon Jouhaux a déclaré, après avoir tiré la leçon des événements du 30 novembre dernier :

« Même apres la vague de répressions, nous sommes prêts à envisager la collaboration dans le sens qu'exige l'intérêt du pays. Oui, les ouvriers ont été troublés par la répression, mais leur conscience reste claire, ils ont gardé la notion des intérêts du pays beaucoup plus que les grands capitalistes qui, eux, ne recherchent que les conditions dans lesquelles ils trouveraient la défense absolue de leur privilèges les plus essentiels pour eux. Nous ne disons pas, nous : Périsse la France, pourvu que soient sauvés nos intérêts de classe pour que le pays réagisse contre les dangers croissants qui l'assaillent. Sur ce plan, nous sommes prêts à collaborer. »

« Les principes mêmes des décrets-lois doivent être revus », a dit plus loin le Secrétaire de la C.G.T., qui a conclu en ces termes : « Notre union demeure indispensable. Nous l'offrons en exemple au pays, nous l'invitons à s'unir pour défendre ses libertés contre les périls extérieurs et intérieurs, mais pour les défendre dans la justice sociale. »

« L'action de la C. G. T. continue », déclare M. Jouhaux au Congrès de la Fédération des Métaux

Paris, 9. — Le Congrès de la Fédération ouvrière des Métaux a repris ses travaux ce matin, rue d'Angoulême, sous la présidence de M. DHONT, de Roubaix.

M. Croisat a tout d'abord répondu aux différents orateurs qui étaient intervenus dans la discussion du rapport moral. Ce rapport a été voté ensuite à l'unanimité moins deux voix. Le rapport financier a été, d'autre part, voté à l'unanimité moins une voix. Puis, M. Vrignaud est venu développer son rapport sur la situation générale dans l'industrie métallurgique, signalant les conséquences des licenciements et des lock-out qui ont eu lieu dans cette industrie.

La parole a été ensuite donnée à M. Jouhaux, qui vint affirmer aux metallurgistes la solidarité de la Confédération qui, dit-il, est plus unie que jamais. Il déclara notamment que le gouvernement aurait peut-être la majorité à la suite du débat actuellement engagé devant les Chambres, mais qu'il tomberait peu après. En ce qui concerne les grèves, il a affirmé que la situation engendrée par les mesures gouvernementales ne pourrait durer. Faisant allusion à la demande de dissolution de la C.G.T. faite par certains députés de droite, M. Jouhaux dit que la Confédération ne se souciait nullement de cette demande qui ne rimait à rien et que son action continuait.

« S'unir pour défendre ses libertés contre les périls extérieurs et intérieurs »

Paris, 9. — Au cours de son intervention devant le Congrès de la Fédération des Métaux, M. Léon Jouhaux a déclaré, après avoir tiré la leçon des événements du 30 novembre dernier :

« Même apres la vague de répressions, nous sommes prêts à envisager la collaboration dans le sens qu'exige l'intérêt du pays. Oui, les ouvriers ont été troublés par la répression, mais leur conscience reste claire, ils ont gardé la notion des intérêts du pays beaucoup plus que les grands capitalistes qui, eux, ne recherchent que les conditions dans lesquelles ils trouveraient la défense absolue de leur privilèges les plus essentiels pour eux. Nous ne disons pas, nous : Périsse la France, pourvu que soient sauvés nos intérêts de classe pour que le pays réagisse contre les dangers croissants qui l'assaillent. Sur ce plan, nous sommes prêts à collaborer. »

« Les principes mêmes des décrets-lois doivent être revus », a dit plus loin le Secrétaire de la C.G.T., qui a conclu en ces termes : « Notre union demeure indispensable. Nous l'offrons en exemple au pays, nous l'invitons à s'unir pour défendre ses libertés contre les périls extérieurs et intérieurs, mais pour les défendre dans la justice sociale. »

Boldo, Frêne, Tilleul, Menthe, Mélisse, Cassis, Guimauve, Fenouil, Prêle, Verveine, Anis, Sauge, Réglisse, Bourdaine, Reine des Prés, Coriandre, Pariétaire, Artichaut

18 plantes

18 plantes qui agissent sur l'estomac, le foie et l'intestin. Prenez chaque soir une infusion de Thé des Familles, votre constipation disparaîtra. Chez votre pharmacien la boîte 6 fr. 75.

P. 186

THÉ DES FAMILLES

9001

Attentat terroriste en Yougoslavie

Une bombe explose devant les bureaux du parti populaire, tuant une jeune domestique

Belgrade, 9. — L'agence Avala publie l'information suivante :

Une boîte remplie d'explosifs a fait explosion hier soir, vers 19 h. 30, à Zagreb.

Cette boîte était déposée sur la fenêtre d'un immeuble où se trouvent les bureaux du parti populaire yougoslave de Lioitch et de l'Association dite « Garde Adriatique ».

Une jeune domestique de quatorze ans a été grièvement blessée. Transportée, immédiatement à l'hôpital elle est décédée.

D'après les résultats de l'enquête, il semble qu'on se trouve en présence d'un acte terroriste perpétré par un groupe de jeunes extrémistes.

UN ANCIEN FONCTIONNAIRE COMMUNISTE CONDAMNÉ A MORT A BERLIN

Berlin, 9. — La Cour d'Assises de Berlin a condamné à mort un ancien fonctionnaire communiste, Otto Schroeder, 28 ans. A cours d'une rixe qui eut lieu le 30 juin 1931 entre des nationaux-socialistes et des communistes, pendant une manifestation dans un quartier ouvrier de l'Ouest de Berlin, un adjudant de police avait été tué. Accusé de ce meurtre, Schroeder se voit aujourd'hui, près de huit ans après, condamné à mort.

MORT DE M. JANN NILLSON, MINISTRE DE LA DÉFENSE SUÉDOISE

Stockholm, 9. — M. Jann Nillson, ministre de la Défense suédoise, est décédé d'une hémorragie cérébrale à l'âge de 56 ans.

Sensationnel !

POUR FAIRE PLACE A DE NOUVEAUX ARRIVAGES, LA

Cie des FOURRURES CANADIENNES

33-35, rue de Béthune (angle rue d'Amiens), LILLE

liquide plusieurs centaines de vêtements de tous genres à des PRIX INTROUVABLES

7/8 YEMEN noir, pleines peaux, depuis ..... 695 fr.
MANTEAUX ASTRAKAN, véritables pleines peaux, depuis ..... 2.900 fr.
MANTEAUX PATTES POULAIN, depuis ..... 675 fr.
MANTEAUX PETIT GRIS, PHOQUE, AGNEAU DORÉ, AGNEAU DES INDES, PANTHERE POULAIN, RAT D'AMÉRIQUE, CASTOR ANTILOPE, etc... etc...

TOUTE MARCHANDISE NE DONNANT PAS ENTIÈRE SATISFACTION SERA IMMÉDIATEMENT ÉCHANGÉE

COUR D'APPEL DE DOUAI

AUDIENCE DU 9 DÉCEMBRE

Les indélicatesses d'un garçon de caisse à Hénin-Liétard

La Compagnie des Mines de Dourges occupait, en qualité de garçon de caisse, Lucien Thorel. Celui-ci profita de ses fonctions pour détourner, au préjudice de ses employeurs, plusieurs bordereaux d'une valeur de 13.461 francs.

Le tribunal de Béthune le condamna en six mois de prison et au remboursement des sommes détournées.

Devant la cour, il exprime des regrets et s'engage à désintéresser la Compagnie houillère.

Me Cuvelier plaide le sursis en sa faveur en soulignant ses excellents antécédents.

La confirmation du jugement est demandée par l'avocat général Dejean de la Batie et par Me Deschodt, au nom de la partie civile.

Jugement confirmé.

La fraude à Bailleul

Les douaniers surprirent, le 9 novembre, aux environs de Bailleul, les nommés Jean Bonneville et Arsène Dléryckx, au moment où ils pénétraient dans l'enclos du premier cité avec des ballots.

Ces colis, affirment les préposés, furent jetés dans la maison d'habitation dont la fenêtre se referma immédiatement.

Une perquisition, effectuée le lendemain matin, aboutit à la découverte d'une quantité importante de cendres, mais il ne s'agissait point de cendres de tabac.

C'est ce que souligne Me Thellier, qui a abandonné, pour quelques heures, les travaux parlementaires, afin de venir à Douai plaider entre deux trains.

La Cour rendra son arrêt le 15 décembre.

Le pillage d'un atelier d'un négociant en cycles lillois

Des magasins de M. Dupont, négociant en cycles à Lille, des pièces détachées « s'envolaient » tous les jours.

Une demi-douzaine d'employés furent soupçonnés. Ernest Lampe, Julien Bonnet et Roger Girardin et plusieurs mineurs furent condamnés à un mois de prison avec sursis.

M. Girardon, défendu par Me Lévy, est appelant.

Le jugement est confirmé.

Vol à l'étalage à Lille

Germaine Fauves, femme Vandamme, et Odette V..., 16 ans, dérobèrent des marchandises aux étalages d'un grand magasin de la rue de Béthune à Lille.

Mme Vandamme fut condamnée à un mois de prison ; Odette V... fut condamnée à 15 jours de prison avec sursis.

Me Gabrielle Jannaut présente la défense.

La Cour élève à trois mois la peine infligée à Germaine Fauves, mais elle lui accorde le sursis. Décision confirmée à l'égard d'Odette V.

RENOUVELLEMENT DES CARTES W. 7 ET DES CARNETS W. W. 7

MM. les constructeurs et garagistes, titulaires de cartes grises W7 ou carnets WW7, valables seulement pour 1938, sont priés de vouloir bien, dès à présent et au plus tard pour le 15 décembre, adresser à la Préfecture leur demande de renouvellement pour l'année 1939. Chaque carte ou carnet, soumis à renouvellement, devra faire l'objet d'une demande établie sur papier timbré à 5 fr. et accompagnée : 1° d'un mandat-poste de 5 fr. 40 s'il s'agit d'une carte W7 ou d'un mandat-poste de 54 fr. s'il s'agit d'un carnet WW7, 2° d'une enveloppe timbrée à 0 fr. 90 avec adresse exacte du pétitionnaire pour le retour de la nouvelle carte W7.

Les cartes délivrées au titre de l'année 1938 seront conservées par leurs titulaires jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur nouvelle demande.

DANS LA SURETÉ

Paris, 9. — La direction générale de la Sûreté nationale communique la mutation suivante : Abonnel, commissaire de police de quatrième classe à Nœux-les-Mines, est nommé en la même qualité à Beaucaire (Gard).

La juridiction du commissaire de police de Waziers est étendue à tout le territoire de la commune de Sin-le-Noble (même département), et le poste portera désormais le nom de Waziers-Sin-le-Noble.

TRAIN SPÉCIAL POUR LA COTE D'AZUR

le 19 Décembre 1938

Un train spécial (2e et 3e classes) à prix réduits de 50 % sera mis en marche, le 19 Décembre au départ de Paris (Gare de Lyon) pour Toulon, Hyères, Les Salins d'Hyères, Carnoules, Fréjus, Saint-Raphaël Valescure, Cannes, Nice, Menton.

Pour permettre aux personnes résidant dans la région du Nord de profiter de ce train, des billets spéciaux directs d'aller et retour valables du 17 Décembre 1938 au 29 Janvier 1939 seront délivrés, du 4 au 11 Décembre, à destination des gares indiquées ci-dessus par les gares d'Amiens, Armentières, Arras, Beauvais, Boulogne, Calais, Cambrai, Compiègne, Douai, Dunkerque, Feignies, Jeumont, Laon, Lille G.V., Maubeuge, Noyon, Roubaix, Saint-Quentin, Tourcoing Valenciennes.

Ces billets spéciaux, dont la durée de validité ne sera pas prolongeable, seront valables :

à l'aller, uniquement dans le train spécial ;

au retour, après un séjour d'au moins sept jours pleins à destination, dans les trains du service régulier avec faculté d'arrêt en cours de route et possibilité d'effectuer entre Menton et Marseille un parcours en cars des services automobiles S. N. C. F. à la seule condition de se munir d'un billet de ces services sur le prix duquel une réduction de 30 % sera consentie.

Renseignez-vous et retenez votre place dans les gares énumérées ci-dessus.

9034

LA DISPARITION DU GÉNÉRAL MILLER DEVANT LES JURÉS DE LA SEINE

« La générale devait être au courant de l'attentat »

déclare un témoin, au cours de l'audience d'hier

Paris, 9. — La cinquième audience du procès de Mme Skobline s'ouvre à 13 h. 30. M. Erard, ingénieur-expert, fait connaître les résultats de son expertise sur la voiture qui appartenait au général Skobline.

A la suite d'une question posée par un juré, on en revient à la question de la camionnette qui serait partie du boulevard de Montmorency et serait arrivée aux quais du Havre, aux environs de 15 h. 30.

L'expert répond qu'en passant par Pontoise et Rouen la camionnette était susceptible d'arriver au Havre en deux heures et demie.

Cette déposition de l'expert provoque une discussion entre les avocats, discussion sans résultats appréciables.

Mme Skobline était au courant des agissements de son mari

On entend ensuite un témoin russe, M. Chatiloff, ex-général et ami et confident du général de Miller. Le témoin déclare que Mme Skobline était au courant de tous les agissements de son mari et notamment de l'enlèvement. Il ne pense pas toutefois qu'elle sache où se trouve le général de Miller, car il est persuadé que cette affaire a été menée par les agents du Guépéou.

Le témoin indique que le successeur des généraux Koutiepoff et de Miller, à la tête des anciens combattants russes de tous les pays, le général Arklangleski, réside en Belgique.

Puis, il est question d'un voyage que M. Chatiloff fit en Espagne nationaliste et qui lui valut d'être expulsé de France. Le témoin ne cache pas sa sympathie pour le général Franco et il ajoute que le général de Miller avait les mêmes sympathies que lui.

Le président fait remarquer qu'on est loin du procès, mais M. Philonenko tient encore à discuter « les tractations du général Skobline avec le général Franco.»

Un incident menace d'éclater entre Me Ribet et lui mais le président suspend l'audience. Il est 15 heures.

« Le crime est d'origine soviétique », affirment Me Philonenko et Ribet

A la reprise de l'audience, Me Philonenko dit sa conviction que les Soviets ont organisé l'attentat Miller en réaction contre les affaires d'Espagne et que sa cliente, Mme Skobline, n'y est pour rien.

Il s'étonne de ce que la police n'ait rien trouvé au sujet d'un agent très important, M. Mendez, de Séville. Puis il attire l'attention des jurés sur un indicateur de police, M. Monteplonsky, qui avait déclaré, au début de l'année dernière que, dans la deuxième quinzaine de septembre 1937, l'émigration russe recevrait un coup très dur. Ce coup a été la disparition du général de Miller. L'avocat affirme enfin sa conviction de l'innocence de sa cliente.

L'avocat général Flach déclare qu'il ne suivra pas les hypothèses des avocats; il s'en tient au dossier.

Me Ribet déclare que, comme Me Philonenko, il croit que le crime est un crime soviétique.

Puis le président fait appeler un autre témoin.

Agent double !

On entend ensuite le général Denanine. Comme on lui demande s'il est parent de l'accusée : « Dieu m'en garde, répond-il, si la « Plevitzkaia » est coupable, je n'en ai aucune preuve. Si le général Skobline était un agent double, il ne peut en donner la preuve, bien qu'il en soit convaincu.

Le colonel Théodonesco, maintenant chauffeur de taxi, prononce une diatribe contre le Guépéou.

Il raconte qu'en 1932, à Berlin, on lui prédit un grand coup en France pendant les élections. Qui en serait la victime ? M. Tardieu, M. Doumer ?

Rentré en France, il informa le commissaire spécial de l'Elysée. Le 6 mai, le président Doumer était assassiné.

De même il avertit dès 1935, le général de Miller de son enlèvement.

Il a la certitude que Skobline était un agent du Guépéou. Lui seul y avait intérêt.

Comme le président lui demande si Mme Skobline était au courant de l'attentat, il affirme qu'elle devait l'être.

« C'est elle, dit-il, qui portait les culottes du général. »

Me Schwab, avocat de la Pzevitzkaia, révèle que le colonel Théodonesco, a été exclu de la ligue par le général de Miller.

Me Ribet fait remarquer que cette exclusion a eu lieu sur l'intervention de Skobline.

ASTHMATIQUES & GAZÉS
soulagés rapidement par les cachets
d'ASTHMOSINE
Toutes Pharmacies et aux Laboratoires
L. TATTEVIN DOCTEUR EN PHARMACIE
— VANNES (Morbihan) —
Echantillon gratuit sur demande.
9800

Les Grands Prix de la Société Industrielle du Nord de la France

Le 15 janvier 1939 sera la date à laquelle la Société Industrielle du Nord de la France, fidèle à ses traditions, décernera ses Grands Prix et récompenses. C'est à son Président d'Honneur, M. Liévin Danel-Thiriez, que sera remise la Grande Médaille de la Fondation Kuhlmann.

Grand Prix Descamps-Crespel. — Le Conseil, à l'unanimité, a décerné à M. Julien Leblan-Wallaert, le Grand Prix Descamps-Crespel : à la tête d'importantes filatures de coton, il préside avec activité depuis 15 ans, le Syndicat des Filateurs, qui s'achemine vers ses 50 ans d'âge, réalisant pas à pas le développement professionnel de son Industrie, obtenant de ses collaborateurs le plein de leur effort.

Grand Prix Edmond Faucheur. — C'est à M. le Professeur Jules Leclercq, Directeur de l'Institut de Médecine Légale, que la Société Industrielle attribue le Grand Prix Edmond Faucheur : ses recherches et ses initiatives sur le plan de l'hygiène sociale ont été appréciées de l'industrie houillère.

Grand Prix Emile et Omer Bigo. — Le Grand Prix Emile et Omer Bigo est décerné à M. Soulary, Ingénieur en chef des Mines de Bruay.

Grand Prix Louis Nicolle. — M. Louis Pilleverdier, Directeur de la Cie Lilloise des Moteurs, recueille le Grand Prix Nicolle. Initiateur de l'industrie du Diesel rapide dans notre région.

Prix du Cinquantenaire. — Enfin, le Prix du Cinquantenaire est décerné à M. Charles Duquesnoy qui compte 73 ans de pratique de tissage, 62 ans de présence ininterrompus dans la firme « Leroux Frères » de Roubaix, Tissus et Velours pour l'ameublement, 46 ans, comme Directeur Technique de la plus grande compétence.

— Regarde, chérie, la folle chaise de poste...
— Oh ! moi tu sais, en fait de chaise je préfère les fauteuils, et comme poste j'aime mieux... un

POSTE DE T.S.F.
NORA-FACEN
bien présenté

Demandez notre catalogue 1939 et nos conditions exceptionnelles de vente à crédit 1 & 3, rue Sans-Pavé, Lille.

9510

Les marins du Havre se prononcent pour la grève par 1.537 voix contre 972

Le Havre, 9. — Le dépouillement du vote des marins n'a été terminé qu'assez tard dans l'après-midi. En voici les résultats : 1.537 voix pour la grève ; 972 voix contre.

M. Chédeville s'est constitué prisonnier

Le Havre, 9. — M. Chédeville, secrétaire du Syndicat des Agents du Service général à bord, qui faisait l'objet d'un mandat d'amener pour entraves à la liberté du travail, s'est constitué prisonnier ce matin à la prison de la rue Lesueur. Il a été immédiatement incarcéré.

M. Torracinta a fait de même

Le Havre, 9. — M. Torracinta, ancien secrétaire du Syndicat des Marins, qui, le 3 décembre, au sortir d'une réunion, enleva dans son auto M. Chédeville, empêchant ainsi l'arrestation du secrétaire du Syndicat des agents du service général à bord, lequel faisait l'objet d'un mandat d'amener, s'est constitué prisonnier, cet après-midi, à 14 h. 40, au poste de l'Hôtel de Ville. M. Torracinta a été conduit devant M. Ballu, chef de la Sûreté, puis au Parquet.

Rentrées dans la région de Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, 9. — Les rentrées continuent dans les diverses usines de la région de Saint-Nazaire, bien qu'aujourd'hui leur rythme se soit ralenti en raison de l'approche de la fin de la semaine.

LES CONDAMNATIONS DE LA ROCHELLE

La Rochelle, 9. — On sait qu'hier, le tribunal correctionnel de La Rochelle condamnait M. Pommereul, secrétaire du Syndicat des ouvriers du Bâtiment, pour entraves à la liberté du travail. Cet après-midi, sous la même inculpation, le juge d'instruction de La Rochelle a fait arrêter le remplaçant de M. Pommereul, M. Maurice Perrin, maçon, âgé de vingt-cinq ans.

Apprenez les Langues sans peine
par le DISQUE, Méthode « ASSIMIL »
Scrépel-Pollet Lille, 73, r. Esquermoise Roubaix, 138, Gde-Rue.
271

AU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

DES PROTESTATIONS CONTRE L'ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS MINEURS

Le Conseil Interdépartemental de Préfecture s'est réuni vendredi à la Préfecture du Nord sous la présidence de M. Aubert.

Le Conseil eut à examiner la protestation élevée au sujet de l'élection d'un délégué des Mines de la Clarence : M. Chatelain.

Par un arrêté, le Conseil a déclaré le délégué inéligible et son élection a été annulée.

Le Conseil a rejeté par ailleurs pour vice de forme, une protestation élevée par plusieurs délégués au sujet des élections des Mines de Marles, fosse n° 6.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Paris, 9. — Le Conseil d'Etat a rendu la décision suivante : Il a rejeté la requête de la ville d'Amiens contre un arrêté, en date du 15 octobre 1937, par laquelle le Conseil de Préfecture a annulé une décision du maire d'Amiens portant licenciement du sieur Deligniéres Fernand, préposé d'octroi.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

LE ROLE DE LA SESSION SUPPLEMENTAIRE

Voici le rôle des affaires qui seront jugées en session supplémentaire devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais siégeant à Saint-Omer, sous la présidence de M. le Conseiller Bedel.

Lundi 12 décembre, à 12 h. 30 : attentats aux mœurs, à Marles. Accusé Raymond Dousseville, 31 ans, mineur; ministère public, M. Ruolt; procureur de la République; défenseur Me Gosselin.

Mardi 13 : à 12 h. 30, vol qualifié et tentative d'incendie volontaire à Esquerdes : Auguste Duyme, 18 ans, ouvrier agricole et Roger Cleton, 21 ans, chômeur; à 16 h., faux et usage de faux, escroquerie et tentative d'escroquerie, Julia Trouart, 42 ans, cultivatrice, à Wardrecques; ministère public, M. Petit, substitut; défenseur, Me Jean Legrand.

Mercredi 14 : à 12 h. 30, mœurs, Emile Botte, 56 ans, mineur retraité, à Billy-Berclau; ministère public, M. Ruolt; défenseur, Me Appourchaux ; à 16 h., attentats à la pudeur, Charles Cotres, 21 ans, remonteur, 36, rue du Guay Trouin à Calais; ministère public, M. Ruolt ;défenseur, Me Duyme.

Jeudi 15 : à 13 h., banqueroute frauduleuse, Victor Buquet ; ministère public M. Petit; défenseur, Me Martel. — Vendredi 16, à 13 h., : mœurs, Tudeux Badura, 17 ans, manœuvre, à Rouvroy; ministère public, M. Petit; défenseur Me Tiry.

Samedi 17, à 9 heures : vols qualifiés à Hames-Boucres, Félix Falletto, 44 ans. Ministère public, M. Ruolt ; défenseur Me Lefebvre du Prey.

Lundi 19, à 13 h.: Homicide volontaire à Beugin, Aline Duez. Ministère public, M. Petit; défenseur Me Lefebvre du Prey.

Mardi 20, à 13 h.: mœurs, vol, Rodewald, 47 ns, mineur, à Barlin ministère public, M Ruolt.

Mercredi 21 et jeudi 22 : assassinat, à Hellemmes : Eugène Thibaut, 23 ans, chauffeur d'autos ; ministère public : M. Ruolt ; défenseur, Me Delvallée.